


Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 090-200069060-20240409-2024010-BF



 Département du Territoire de Belfort  Communauté de communes des Vosges du sud	<b>Délibération n° 065-2024</b> <b>Compte Administratif</b>	
	Séance du 18 juin 2024	
		Nombre de conseillers en exercice 42 Nombre de conseillers présents 30 Nombre de conseiller absents 12 Dont suppléés 1 Dont représentés 1

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric PARROT, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Jean Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur ANDERHUEBER ayant quitté la salle,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Votes

Pour : 31

Contre : 00

Abstention : 00



Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>						
Résultats reportés.....		216 901,55		1 383 345,37	0,00	1 600 246,92
Opérations de l'exercice.....	2 237 207,96	1 746 765,11	2 422 020,59	2 234 712,27	4 659 228,55	3 981 477,38
<b>TOTAUX</b>	<b>2 237 207,96</b>	<b>1 963 666,66</b>	<b>2 422 020,59</b>	<b>3 618 057,64</b>	<b>4 659 228,55</b>	<b>5 581 724,30</b>
Résultats de clôture.....	273 541,30			1 196 037,05	273 541,30	1 196 037,05
Restes à réaliser.....	98 589,68	297 642,84			98 589,68	297 642,84
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>372 130,98</b>	<b>297 642,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 196 037,05</b>	<b>372 130,98</b>	<b>1 493 679,89</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>-74 488,14</b>		<b>1 196 037,05</b>		<b>1 121 548,91</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Ont signé au registre des délibérations :

L. AFFHOLDER, R. BEGUE, J.-P. BRINGARD, C. CANAL, F. CANAL, M.-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. COMILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELBUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOIZ, J.-M. HUGARD, D. ILTIS, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, A. NAVROT, V. ORLAT-BELOIT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A.-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J.-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

Pour expédition conforme  
Le Président,

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".  
Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".